

Courses des embruns

13° MARATHON DE VANNES

21 Octobre 2012

Bulletin (individuel) à retourner :
Association Marathon de Vannes – BP 258 -
56007 VANNES CEDEX

Réservé à l'organisation	
Dossard	Paiement

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mel : _____ Année de naissance (**obligatoire**) _____

Meilleur temps sur marathon depuis le 1/1/2010 :

Club FFA

Nom complet du club :

N° FFA du Club :

N° Licence :

Autres fédérations ou association :

Fédération :

Nom du Club ou Association :

N° de licence :

- Marathon** : inscription
- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| jusqu'au 30 juin 2012 : | <input type="checkbox"/> 30 euros |
| du 1/07 au 31/08 2012 : | <input type="checkbox"/> 35 euros |
| après : | <input type="checkbox"/> 40 euros |
| Assurance annulation (option) : | <input type="checkbox"/> 5 euros |

TOTAL VERSE : _____ euros

PAIEMENT :

Chèque à l'ordre de A.M.V. à retourner avec le bulletin et le certificat ou licence à :
A.M.V. - BP 258 - 56007 VANNES CEDEX

PASTA-PARTY :

EXCEPTIONNEL : sur le port de Vannes, **prix garanti à 10 euros**, comprenant :

1 plat de pâtes (sauces bolognaise ou carbonara) – 1 dessert (yaourt, fruit ou Tarte aux pommes) – 1 petite bouteille d'eau -

RESERVATIONS : à effectuer , directement, chez l'un des 3 restaurants vannetais partenaires, en téléphonant au :

-02 97 26 62 83 - La Table de Madame Molé - 10, place Théodore Decker - latabledemadamemole@orange.fr

-02 97 68 15 89 - A l'Aise Breizh Café - 4, rue du Commerce. - albc.vannes@orange.fr

-02 97 47 93 93 - Restaurant Le Vieux Port - 26 rue du Port. - levieuxportrestaurant@orange.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant sur le site Internet du Marathon de Vannes, Courses des Embruns

Signature

Ne seront pris en compte que les bulletins accompagnés du règlement (en chèque ou mandat en euros) et du justificatif d'aptitude (licence ou certificat).

Certificat médical : Les coureurs licenciés à la FFA, FFTri, FFCO, ou FFPM devront fournir la photocopie de la licence 2012/2013. Les adhérents aux fédérations FSGT – FSCF ou UFOLEP pourront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité si elle comporte la mention « aptitude à l'athlétisme en compétition »

Les coureurs non licenciés ou licenciés dans une autre fédération sportive devront fournir la photocopie d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied **en compétition** postérieur au 21/10/2011.

La photocopie sera conservée par l'organisateur. **SUITE A LA LOI ANTI DOPAGE DU 23 MARS 1999 ARTICLE 6 : les dossards ne seront délivrés qu'aux coureurs ayant joint la preuve de leur visite médicale.**